



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPEPS),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant Madame Carole SEVE, inspectrice générale de l'éducation nationale, président du jury du concours externe du CAPEPS et du CAFEP-CAPEPS ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 27 février 2023 nommant le jury du concours externe du CAPEPS et du CAFEP-CAPEPS à la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Pascal BERNADET
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Examinatrice spécialisée

Mme Anne MENVIELLE
Professeure d'EPS

Académie de LIMOGES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 mars 2023

Le chef du bureau DGRH D4

Emmanuel Goriau